



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

ORDONNANCE

Demande n° EP-2011-011

Keena Truck Leasing & Transport
Ltd.

*Ordonnance rendue
le vendredi 25 mai 2012*

EU ÉGARD À une demande présentée par Keena Truck Leasing & Transport Ltd., aux termes de l'article 81.32 de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vue d'obtenir une ordonnance de prolongation de délai pour déposer un appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*, à l'égard d'un avis de décision concernant le compte n° 10278 7082 RE0001 du ministre du Revenu national, en date du 15 novembre 2011.

ORDONNANCE

Ayant examiné la demande susmentionnée et ayant constaté que le ministre du Revenu national ne s'oppose pas à la demande, le Tribunal canadien du commerce extérieur est satisfait que les conditions pour qu'il soit fait droit à la demande ont été satisfaites. Par conséquent, le Tribunal canadien du commerce extérieur fait ainsi droit à la prolongation de délai et accepte les documents déposés par Keena Truck Leasing & Transport Ltd., le 28 février 2012, à titre d'avis d'appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Jason W. Downey

Jason W. Downey
Membre président

Serge Fréchette

Serge Fréchette
Membre

Pasquale Michaele Saroli

Pasquale Michaele Saroli
Membre

Dominique Laporte

Dominique Laporte
Secrétaire